SENAT République Française

GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

PROJET DE LOI portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires

Amendement présenté par M. LE MENN et les membres du groupe socialiste, rattachés et apparentés.

ARTICLE 6

Dans cet article, après la première phrase du 6^{ème} alinéa insérer les deux phrases suivantes :

Il exerce cette attribution avec le concours d'un comptable public de proximité. Les trésoreries qui comptent la gestion de l'hôpital dans leurs missions sont constituées en réseau départemental.

OBJET

Conforter la place du comptable public dans la gestion de l'Hôpital.

SÉNAT

ARGUMENTAIRE

La gouvernance de l'hôpital va être profondément transformée, le rôle du Directeur renforcé. Ses responsabilités doivent pouvoir être appuyées sur un conseil de proximité, avisé, capable d'aider le Directeur à donner la pleine mesure à sa mission. Toute autre formule risquerait de conduire la gestion dont il est question à une fragilité malvenue. En outre il ne faut pas éloigner les usagers des lieux de paiement des produits hospitaliers; et compliquer ainsi les problématiques de recouvrement et donc de financement de l'hôpital